



DÉCISION DE LA MAIRE
Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 145

**Contrat de cession de représentation d'un spectacle avec
l'association MA CHOUETTE COMPAGNIE**

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant *délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire*

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'événement estival « Un été à Eaubonne » la commune d'Eaubonne souhaite mettre en place dans les quartiers de la ville la représentation d'un spectacle le mardi 15 juillet 2025 pour les eaubonnais,

CONSIDÉRANT que le besoin de la commune d'EAUBONNE a pour objet l'acquisition d'une performance artistique unique,

CONSIDÉRANT que dans ce cas les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDÉRANT que l'association MA CHOUETTE COMPAGNIE propose une performance artistique unique,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché de prestation artistique,

DÉCIDE

- ✍ **ARTICLE 1 :** de conclure avec l'association MA CHOUETTE COMPAGNIE, sise 25 rue Caulaincourt, 75018 PARIS, un marché ayant pour objet la réalisation d'un spectacle, intitulé « Pop Circus » le mardi 15 juillet 2025 à 10h00 au Château Philipson, sis 10 rue de Soisy, 95600 EAUBONNE, pour la somme totale de 600€ (six cents euros) non assujettie à la TVA.
- ✍ **ARTICLE 2 :** de dire que le marché est conclu pour une prestation unique, le mardi 15 juillet 2025 à 10h00.
- ✍ **ARTICLE 3 :** d'indiquer que les dépenses afférentes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget en cours.

Eaubonne, le 23 AVR. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services



**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE